

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 29 mars 2017

## CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

**2017 DAC 510** Adhésion à la Fédération Européenne des Cités Napoléoniennes Ajaccio (20).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'adhérer à la Fédération Européenne des Cités Napoléoniennes Ajaccio (20) ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La Ville de Paris adhère à la Fédération Européenne des Cités Napoléoniennes Ajaccio (20).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à prendre tous actes relatifs à cette adhésion ainsi qu'à son renouvellement.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 011, article 6281, rubrique 324, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2017 et suivants.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**